

il convenait. L'absence regrettable et prolongée du premier ministre, l'impression largement répandue qu'il ne se propose pas de réintégrer ses fonctions, les expédients auxquels on a recours pour gérer des ministères importants dont les chefs ne sont pas régulièrement nommés, la tentative d'administrer les affaires publiques quand les trois Provinces maritimes ne comptent pas un seul représentant dans le cabinet—ces motifs, ajoutés à d'autres, créent une situation d'incertitude et d'instabilité dont on ne saurait attendre une efficace et vigoureuse administration des affaires publiques au Canada.

Nous exposons respectueusement à Votre Excellence que dans l'intérêt de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement du pays, il faudrait sans plus tarder mettre fin à cet état de nos affaires publiques, et que le seul moyen d'y remédier efficacement réside dans un appel au peuple par la tenue d'une élection générale.

Nous faisons donc respectueusement observer que les conseillers de Votre Excellence devraient déposer sans délai le projet de loi promis concernant le droit de suffrage et l'inscription des électeurs, et lui donner priorité sur toute autre affaire; qu'après avoir fait voter la mesure législative jugée nécessaire à cet égard et provisoirement pris des dispositions pour les besoins urgents du service public, ils devraient recourir aux moyens autorisés par la Constitution pour obtenir de Votre Excellence son assentiment à l'appel au peuple.

Monsieur l'Orateur, je fais cette proposition parce qu'elle me paraît énoncer le principe sur lequel repose le rétablissement de nos institutions politiques.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER (premier ministre intérimaire): Monsieur l'Orateur, suivant une vieille coutume que je me fais une véritable joie d'observer ce soir, je veux offrir mes félicitations aux deux parrains de l'adresse en réponse au discours de Son Excellence et joindre mes compliments à ceux du chef de l'opposition. Ces honorables collègues se sont acquittés de leur tâche avec une extrême habileté. Ils ont montré que l'éloquence parlementaire n'a plus de secrets pour eux, et sous le rapport du choix des expressions, de la forme et du débit, aussi bien que pour ce qui est des conseils pratiques et de l'excellence du raisonnement, leurs discours feront excellente figure à côté des meilleures pièces d'éloquence parlementaire que l'on a recueillies depuis l'établissement de la Confédération.

Le devoir m'incombe de faire quelques observations sur les divers sujets que le chef de l'opposition a abordés de façon décousue: toutefois, je n'entends pas consacrer toute la soirée à répondre à mon honorable ami, et celui-ci me pardonnera si, après m'être plus ou moins étendu sur ses

dières, je passe à certains sujets sortant quelque peu du cadre de sa critique.

On dit que l'on croit ce que l'on désire et comme mon honorable ami a exprimé l'opinion que l'édifice occupé jusqu'à présent par ce Gouvernement menaçait ruines, son observation était mue par le désir de le voir crouler rapidement. Un édifice peut s'écrouler ou non, mais il est une construction qui ne croulera pas ni ne tombera en ruines, je veux parler du bon, efficace, courageux travail accompli par ce Gouvernement depuis son arrivée au pouvoir. Ce monument est indestructible.

Mon honorable ami n'est pas satisfait du discours du trône. Dans toute ma carrière politique je n'ai jamais connu de leader de l'opposition qui n'ait pas été mécontent; le chef de l'opposition est obligé de n'être pas satisfait de ce discours. Mon honorable ami n'est pas content non plus des membres qui ont proposé et appuyé l'adresse; ses félicitations ont été suivies de blâmes.

Mon honorable ami, a déclaré que l'un des députés a traité de questions fort reculées dans le passé, ce qui ne lui a pas plu; l'autre membre s'est aventuré dans l'avenir, ce que mon honorable ami a encore moins aimé. Evidemment, mon honorable collègue ne trouve de sûr que la parcelle du présent où il se trouve. Le passé pas plus que l'avenir n'ont de grands charmes pour lui.

Le chef de l'opposition a trouvé à redire à ce qu'une aussi grande partie du discours ait été occupée par des allusions aux affaires extérieures. Mon honorable collègue est arriéré. Où a-t-il vécu depuis cinq ans?

Une VOIX: Aux Etats-Unis.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Où mon honorable ami a-t-il vécu pendant que le Canada a été aussi occupé par les affaires étrangères? Je vois siégeant devant moi un honorable membre qui a passé plusieurs années sur sol étranger et qui, dans des circonstances tourmentées, a montré son dévouement à la cause du Canada et de l'empire. Je ferai observer à mon honorable ami que le Canada a vécu en grande partie à l'étranger depuis cinq ans. Il a vécu dans le cœur de ses soldats, dans ses prières pour le succès de leurs armes et pour leur bien-être, se faisant l'écho de leur désir pour le triomphe de la cause dont ils étaient les champions et s'énorgueillissant de la réputation et de l'honneur que ces braves faisaient rejaillir sur leur pays, honneur qu'ils rapportèrent